

## Etats et frontières dans les Alpes (16<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècles)

Depuis la Renaissance, les Alpes ont constitué un passage stratégique et un enjeu économique que se sont disputé les Etats européens en construction. Ce double enjeu s'est traduit tout à la fois dans des tentatives d'organisation des espaces transfrontaliers et de contrôle de la frontière par les nations situées à la périphérie des Alpes

### 1) Des espaces territoriaux transfrontaliers

#### *La Confédération helvétique*

Dans l'espace alpin, l'éloignement des principaux lieux de pouvoirs a souvent favorisé une longue persistance des autonomies locales. Ainsi en a-t-il été dans les Alpes briançonnaises où les escartons ont garanti aux habitants des particularismes fiscaux jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Face à la domination des Habsbourg surtout, la résistance des communautés helvétiques fut, à la fin du Moyen Age, le ferment d'un nouvel état. Les guerres d'Italie plus particulièrement furent pour les cantons suisses une occasion d'une expansion au sud des Alpes avec en 1484 le renforcement des liens avec le Valais, et en 1512 une poussée vers le lac de Côme et le rattachement de la Valteline aux ligues grisonnes. Plus à l'est, les cantons centraux autour du Gothard cherchèrent à mieux contrôler les routes commerciales. Dans le Tessin, la frontière fut repoussée jusqu'aux lacs Majeur et de Lugano, tandis que les ligues grisonnes tentaient d'étendre leur influence sur la Lombardie et les possessions alpines de Venise.

Si la Suisse s'introduisait comme un partenaire dans le jeu des grandes puissances, cette expansion ne reposait cependant pas sur une unité de vue et n'était que la somme de desseins particuliers. La Confédération helvétique restait avant tout un assemblage de cantons divers, alpins ou préalpins, campagnards ou citadins, sans institutions fédérales ni politique extérieure commune. La défaite de Marignan marqua un coup d'arrêt et souligna les divisions existant entre les cantons. La paix perpétuelle de 1516 complétée par l'alliance française de 1521 mit fin à cette aventure méridionale en plaçant les Confédérés dans l'orbite de la monarchie française. La Suisse néanmoins conserva l'essentiel de ses gains territoriaux au sud des Alpes (qui lui permettaient de devenir un véritable *Paßstaat*, une plaque tournante), tout en adoptant une attitude de neutralité et en devenant un réservoir de mercenaires pour les Etats voisins.

Cette neutralité territoriale reposait sur des conventions permettant aux autres états européens (Français et Impériaux principalement) d'emprunter les différents cols pour le transit de leurs troupes. Si la France utilisa momentanément les Grisons comme théâtre d'opération, la guerre de Trente ans confirma cette neutralité. D'une part, les blocs confessionnels refusèrent les alliances qui leur étaient offertes, sauvant ainsi la paix intérieure entre des cantons divisés religieusement. D'autre part, face aux pressions dont la confédération fut l'objet, la diète décida à l'unanimité en 1637 de refuser désormais le passage sur le territoire fédéral et de s'y opposer avec la mise en place d'une organisation militaire. La reconnaissance officielle de la confédération par les autres états européens lors des traités de Westphalie de 1648 fut le principal résultat de cette neutralité, respectée plus tard par un Bonaparte empreint de rousseauisme (« Ce sont vos petits cantons seuls que j'estime »), consacrée en 1815 et devenue une image archétypale de l'identité helvétique, respectueuse des recommandations du saint patron du pays, Nicolas de Flüe, de ne pas « pousser la haie trop loin », et de ne pas se « mêler aux querelles d'autrui ».

#### *Un Etat transfrontalier : la Savoie*

Depuis l'Antiquité, du Léman à la mer, les Alpes ne formèrent jamais une réelle frontière. Tant à l'époque romaine que durant le haut Moyen Age, le territoire alpin resta un ensemble homogène dont les autorités ne cherchèrent pas à séparer les versants. En 843, c'est sur le

Rhône et non les Alpes que fut fixée la frontière du domaine de Lothaire. Avec l'affaiblissement de l'Empire carolingien, trois principautés émergèrent sur les deux versants du massif. Les comtes de Provence contrôlaient une partie des plaines piémontaises, le Dauphiné le Montgenèvre et ses versants orientaux. La Savoie surtout mena une ambitieuse politique territoriale dans toutes les Alpes du nord, du Piémont au Pays de Vaud et à la Bresse. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les ducs avaient ajouté à leurs domaines le comté de Nice et la vallée de Barcelonnette, et étaient devenus les maîtres de l'ensemble du massif occidental des Alpes à l'exception de l'avancée dauphinoise en Piémont. Au lendemain des guerres d'Italie, lors du traité de Cateau-Cambrasis de 1559, le duc Emmanuel-Philibert récupéra son duché dont il renforça l'armature militaire, administrative et financière, et auquel il donna une véritable capitale avec son installation définitive à Turin en 1563.

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la puissance savoyarde reposa sur le contrôle de tous les principaux passages dans les Alpes occidentales (Tende, Larche, Mont-Cenis, Petit-Saint-Bernard). Tandis que la route du Montgenèvre, malgré les efforts de Lesdiguières au XVI<sup>e</sup> siècle, perdait peu à peu de son importance, les ducs de Savoie imposèrent, avec l'appui des négociants lyonnais, le monopole du Mont-Cenis qui était la route normale des soies destinées aux foires de Lyon. Le traité d'Utrecht ne marqua pas seulement l'abandon par la France de ses possessions ultramontaines, mais aussi la fermeture de fait du Montgenèvre au profit du col savoyard, devenu l'axe transalpin structurant de la monarchie piémontaise. Au demeurant, si sous le Directoire Bonaparte se montra favorable au Simplon pour mieux asseoir l'influence française sur la Suisse et manifesta un intérêt renouvelé envers le Montgenèvre pour des considérations militaires, l'empereur opta lui aussi à partir de 1805 pour le Mont-Cenis dont il fit aménager la route par l'ingénieur Dausse.

#### *La Maison d'Autriche : un Etat marginalement alpin*

Dans l'histoire de la Maison d'Autriche, le contrôle des passages orientaux (Brenner, Semmering), restait essentiel à la fin du Moyen Age malgré le déplacement vers l'est de son centre de gravité. Les Alpes étaient un pont territorial entre les états patrimoniaux et Rome, lieu du couronnement impérial jusqu'à Maximilien. Ce dernier, couronné à Trente en 1508, régna sans partage sur les Alpes orientales et étendit de manière significative les possessions alpines de la maison de Habsbourg sur Görz (Gorizia) entre le Tyrol oriental et le Pustertal (1500), Kitzbühel et la vallée inférieure de l'Inn (1504), les confins welches de Trente et Cortina d'Ampezzo (1518). Il donna de fait au Tyrol les frontières nord et sud qu'il conservera jusqu'en 1918. Grâce aux importantes mines d'argent de la vallée de l'Inn et aux relations avec les Fugger, comme en raison de l'importance de la route du Brenner entre Venise et les capitales commerciales d'Allemagne du sud (Augsbourg et Nuremberg), le Tyrol constitua un atout décisif (stratégique et financier) pour la dynastie habsbourgeoise.

Pour autant, ni Maximilien ni ses successeurs ne furent des « rois des Alpes ». Leurs ambitions les portaient très au-delà du massif alpin. Les Alpes étaient intégrées dans un ensemble territorial vaste dont les parties les plus riches étaient la Bohême et la Hongrie. Avec le déplacement du centre de gravité vers l'est après la victoire du Kahlenberg du 12 septembre 1683, les pays alpins furent encore davantage marginalisés (économiquement et politiquement) dans un nouvel ensemble. Alors que les grandes familles hongroises, bohémiennes et italiennes étaient nombreuses à établir leurs résidences princières à Vienne, les grandes familles alpines étaient rares (les Starhemberg, les Liechtenstein, les Trauttmansdorf) et essentiellement possessionnés dans les plaines danubiennes.

Au sein de cet ensemble cependant, les pays alpins conservaient une part d'autonomie. En 1630, une principauté autonome, regroupant le Tyrol et les pays antérieurs, fut constituée par l'empereur Ferdinand II au profit de son frère Léopold, ancien évêque de Passau et Strasbourg. Mais avec l'extinction de sa descendance, ces territoires revinrent en 1665 à

Léopold 1<sup>er</sup>. Pour autant, les pays alpins (Tyrol, Styrie, Carinthie, Carniole) gardèrent une administration propre, aux mains de la noblesse locale et Innsbruck fut dédommée de la perte de la résidence ducal par l'attribution d'une université. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la création par Marie-Thérèse de cercles d'Empire y fut très mal reçue par des populations méfiantes envers la bureaucratie viennoise. La réorganisation territoriale imposée par Napoléon au lendemain d'Austerlitz (le rattachement du Tyrol à la Bavière) se heurta à la même résistance. Mieux qu'autre, le soulèvement tyrolien conduit en 1809 par Andréas Hofer souligna tout à la fois la vitalité de ce particularisme alpin, et son caractère marginal pour les autorités viennoises qui abandonnèrent les insurgés à leur sort. Admirateur cependant pour ces « vertueux montagnards », l'archiduc Jean, frère cadet de l'empereur, encouragea les efforts pour recueillir les traditions, chants, contes et légendes des Alpes. A ces fins, il fonda un institut de recherche à Graz, le *Joanneum*, et fut un important mécène pour les peintres de genre (vie des montagnards, chasseurs, bergers...). Son activité favorisa au début du XIX<sup>e</sup> siècle un renouveau d'intérêt des couches sociales dominantes pour des Alpes devenues marginale au sein d'une Maison aux destinées européennes.

## 2) Le contrôle de la frontière

La destinée des territoires alpins de la Maison d'Autriche sont au demeurant à l'image de celles de l'ensemble des territoires alpins. Davantage que l'élément fédérateur d'un Etat national, les Alpes tombèrent à l'époque moderne sous la domination de puissances (France, Maison d'Autriche, Italie) dont les capitales et les intérêts étaient souvent lointains.

### *Les passages transfrontaliers dans les Alpes occidentales : le conflit franco-savoyard au XVIII<sup>e</sup> siècle*

On ne saurait en effet se laisser abuser par les théories dites des « frontières naturelles » qui ne guidèrent en aucune façon la politique des souverains de l'Ancien Régime. En France, si les humanistes identifiaient la France à l'ancienne Gaule bordées par les Pyrénées, le Rhin, les mers et les Alpes, la réalité des ambitions nationales comme des stratégies militaires était tout autre. Rien ne contredit mieux la notion de « frontières naturelles » que les ambitions méridionales de la France lors des guerres d'Italie. Pour les militaires, l'établissement de têtes de ponts fut en outre toujours préféré jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle aux conceptions linéaires de la frontière.

Dans cette perspective, le contrôle des passages alpins était impérieux. Dans les Alpes occidentales, outre la possession des escartons de la Doire Ripaire, du Valcluson et de la Varaita sur le versant oriental du Montgenèvre, le marquisat de Saluces permit à la France de 1548 jusqu'à la paix de Lyon du 17 janvier 1601 de garder les passages menant en Italie. De son côté, Charles-Emmanuel de Savoie étendait sa domination sur la Bresse, le Bugey et le pays de Gex. Richelieu pour sa part tenta de contrôler les cols alpins de la Valteline à la Méditerranée pour couvrir le royaume contre les menaces des Habsbourg. Lors de la guerre de Trente ans, après les premières offensives en Piémont en 1629, le traité de Cherasco du 14 juin 1641 donna à la France avec Pignerol le verrou de la route du Montgenèvre et une sentinelle avancée en Piémont à une quarantaine de kilomètres de Turin. Le traité, suivi en 1678 de l'achat aux Gonzague de Mantoue de la place de Casale, marqua pour cinquante ans le début d'une ère d'hégémonie de la France sur les Alpes. C'est sans succès par contre que durant la même guerre de Trente ans les troupes françaises conduites par le duc de Rohan portèrent la guerre dans les Grisons pour contrôler la Valteline son avant pays méridional. Face à la résistance helvétique, Français et Espagnols durent renoncer à un contrôle direct au profit d'une neutralité suisse acceptée comme une nécessité géostratégique qui préserva la confédération d'une guerre ravageuse.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, après une longue soumission à la France, le Piémont reprit sa liberté d'action avec l'opportuniste Victor-Amédée II. Choisisant le camp de l'empereur dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, il s'empara de Pignerol et fit planer en 1692 la menace savoyarde sur le Dauphiné lors de sa violente descente dans la vallée de la Durance. La guerre de Succession d'Espagne fut particulièrement dure dans les Alpes. En 1708, Victor-Amédée II attaqua le Dauphiné par le Montgenèvre, mais fut arrêté par les troupes du maréchal de Berwick à Briançon devenu le premier rempart du royaume.

### *La régularisation de la frontière dans les Alpes occidentales*

Le traité d'Utrecht qui clôt le 11 avril 1713 la guerre de Succession d'Espagne marqua une date essentielle dans la formation de la frontière dans les Alpes occidentales en fixant par son article 4 la limite entre le Piémont et la France sur « la crête des eaux pendantes ». Tandis que la vallée de Barcelonnette était cédée à la France, la Savoie annexait les escartons orientaux du Briançonnais tout en conservant le comté de Nice plus au sud. Si le traité était le résultat du succès de la coalition contre la France et marquait la fin de ses ambitions transalpines, il était aussi l'expression des nouveaux impératifs stratégiques imposés par les militaires, et des nouvelles représentations du territoire. Bien avant 1713, Vauban avait mis en cause la recherche systématique de têtes de ponts (des terres « pesle-meslées ») en pays étranger et revendiquait un tracé linéaire plus facile à garder. La nécessité des contrôles douaniers allait dans le même sens. De son côté, le mouvement naissant des Lumières exprimait de nouvelles conceptions du territoire caractérisé par son homogénéité et sa rationalité, ce à quoi firent aussi écho les premières théories sur la division des espaces géographiques par bassins hydrographiques. Le traité marqua ainsi l'apparition dans le droit international de la conception de la politique des versants.

Les choses en réalité étaient moins simples. La frontière trancha souvent à vif dans des espaces où les cols étaient davantage des traits d'union que des lieux de séparation. A plus forte raison la rupture fut-elle vive là où la crête sommitale manquait et était remplacée par des surfaces de plateaux. Certains militaires comme Bourcet regrettèrent également l'abandon des positions transalpines d'Exiles et de Fenestrelles : « On peut dire que la Cour ne connut pas alors toute l'importance de ces deux vallées qui nous assuraient un passage pour porter nos troupes en Piémont et dans l'Italie ». Il en résulta cependant l'établissement de nouvelles lignes de défense avec la fortification de Briançon et le construction de la place nouvelle de Montdauphin du côté français, et du côté oriental la consolidation des places de La Brunette, Exiles, Fenestrelles et Demonte et l'élaboration de véritables lignes de retranchement du Mont-Blanc à la Méditerranée. Dès lors, de part et d'autre de la frontière devenue une « zone militairement cuirassée » (P. Guichonnet), la présence permanente de l'armée devint une composante durable de la vie alpine.

En 1760, le traité de Turin précisa le tracé de la frontière entre la France et le Piémont en fixant les limites sur des repères hydrographiques ou orologiques facilement identifiables, justifiant les revendications des défenseur du principe des frontières naturelles – en réalité « déduites des réalisations plus qu'elles ne les préparèrent » (R. Dion) – et que mieux que tout autre incarna Danton lors de son discours la Convention le 31 janvier 1793 : « C'est en vain qu'on veut nous faire craindre de donner trop d'étendue à la république. Ses limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes des quatre côtés de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Pyrénées, du côté des Alpes. Là sont les bornes de la France »

Le propos il est vrai justifiait les annexions récentes et la création des départements du Mont-Blanc et des Alpes Maritimes. Les guerres napoléoniennes effacèrent certes de manière provisoire cette notion de frontière naturelle. De même, lors du traité de Paris de 1815, la Savoie récupéra ses possessions et réclama, sans succès, Briançon et Embrun qui lui auraient

donné la totalité du passage des Alpes et conforté le vieux rêve d'un Etat transalpin. C'est au contraire un alignement généralisé sur la ligne de crête qu'établit le traité du 7 mars 1861 aux dépens de l'Etat piémontais avec une frontière claire définie de façon stricte à partir de critères oro-hydrographiques sur les parties les plus élevées du massif à quelque entorses près qui permirent au royaume sarde de conserver les avantages stratégiques aux cols du Mont-Cenis et du Petit Saint-Bernard.

De 1880 aux années 1950, la nouvelle frontière donna aux Alpes occidentales un rôle séparateur qu'elles n'avaient jamais eu. L'adhésion de l'Italie à la Triple Alliance en 1882 marqua le début d'une défiance réciproque entre les « sœurs alpines » et transforma les Alpes en « frontière de la tension ». De 1887 à 1896, la violente guerre commerciale que se livrèrent les deux nations réduisit à peu de choses les échanges commerciaux. Surtout, de part et d'autre se renforcèrent les dispositifs militaires. A la création du corps des *Alpini* en 1872 répondit en 1879 celle des *Chasseurs alpins* et le développement de l'artillerie de montagne. Des deux côtés de la frontière les Alpes devenaient un « vaste camp retranché » (R. Blanchard). A cette ligne Maginot des Alpes répondit un renforcement des antagonismes culturels (l'italien devenant ainsi la langue de la justice dans le Val d'Aoste dès 1880) et des tracasseries administratives dans l'exploitation des alpages qu'exalta le régime fasciste. En 1939, Lanslebourg au pied du Mont-Cenis avait ainsi perdu les trois quarts de ses biens communaux. Ce n'est qu'avec le traité de Paris du 10 février 1947 que commença à prendre fin cette frontière de la tension quand, malgré un fort courant en faveur du rattachement du Val d'Aoste à la France, de Gaulle y renonça pour ne pas heurter de Gasperi et affronter l'hostilité des anglo-américains.

#### *Dans les Alpes orientales : du glacis protecteur à la frontière du Brenner*

Dans le nord de l'Italie, la Maison d'Autriche avait hérité au début du XVIII<sup>e</sup> siècle de l'ancienne domination espagnole d'importantes possessions. Au lendemain de la Révolution, le traité de Vienne lui avait donné, par la formation du royaume lombard-vénitien, la plus grande partie du versant méridional des Alpes, depuis les Préalpes lombardes (à l'est du lac Majeur) jusqu'aux Alpes juliennes et dinariques. Alors que le souvenir des entreprises napoléoniennes était encore frais, le royaume, où de solides places fortes furent aménagées au sud du lac de Garde (Vérone, Mantoue, Legnano...), assurait à l'Autriche un véritable glacis protecteur contre toutes les menaces méridionales.

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cette domination alpine de l'Autriche fut cependant remise en cause par l'essor du *Risorgimento* italien. Avec le rattachement au royaume de Piémont de la Lombardie (en 1859) et de la Vénétie (en 1866), la ligne des confins austro-italiens fut largement reportée vers le nord. La tension de cristalliserent autour de Trieste (et son arrière pays montagneux jusqu'au Alpes du Frioul et la Vénétie julienne) et du Trentin qui s'enfonçait au sud jusqu'aux limites du lac de Garde. Avec l'« irrédentisme » (expression forgée en 1878 par Matteo Renato Imbriani) les populations italiennes encore sous domination autrichienne étaient appelées à se soulever. Bien que condamné officiellement par l'Italie, cet irrédentisme jeta de l'ombre sur les rapports austro-italiens au sein de la Triple Alliance. Lors du pacte de Londres de 1915, la promesse de la frontière sur le Brenner fut au contraire l'une des conditions de l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de la France et de l'Angleterre, et fonda les violents combats qui opposèrent les *Alpini* (auxquels vinrent se joindre des *Chasseurs alpins* français) aux *Schützen* et *Kaiserjäger* autrichiens,

En 1919, tandis qu'en Carinthie la population choisit très majoritairement par plébiscite le rattachement à l'Autriche plutôt qu'à la Yougoslavie, le président Wilson, pourtant défenseur du principe des nationalités imposa lors de la Conférence de Paris et du traité de Saint-Germain la frontière du Brenner, contre la demande majoritaire des populations germanophones et l'avis des experts du colonel House qui proposaient une ligne de partage

intermédiaire. Dans ce *Südtirol* (ou *Alto Adige*) fut menée à partir de 1920 une active politique d'italianisation. Le territoire resta longtemps un obstacle au rapprochement des dictatures nazie et fasciste. En 1946, l'Autriche demanda en vain la restitution de la province de Bolzano et un plébiscite auquel s'opposa l'Italie. L'accord intervenu le 6 septembre 1946 entre Karl Gruber et Alcide de Gasperi, puis le traité de Rome du 31 juillet 1947 confirmèrent la frontière du Brenner tout en accordant à l'Autriche un droit de regard sur la question du Tyrol méridional et la reconnaissance des diplômes des universités autrichiennes. La question resta pourtant source de tension entre les deux pays pendant un quart de siècle. L'Italie craignant que l'autonomie promise à la province de Bolzano ne prélude à un rattachement à l'Autriche décida de créer une grande région « Trentin-Haut-Adige » où la population germanophone était en minorité. Il en résulta une agitation parfois violente qui nourrit l'opposition de l'Italie à l'entrée de l'Autriche dans le Marché commun jusqu'en 1972.

### 3) Identité alpine et développement des coopérations transfrontalières

Bien davantage qu'à des obstacles géographiques, c'est à des antagonismes historiques que les Alpes doivent non seulement leur division politique, mais aussi la longue absence de coopérations transfrontalières. Aux tensions politiques vinrent s'ajouter, en contradiction avec une certaine homogénéité des populations alpines, les structures centralisées des Etats français et italiens qui freinèrent les échanges entre les deux nations jusqu'à la mise en place des politiques de décentralisation en Italie (1971) et en France (1982). Dans les Alpes occidentales, les prémices de la coopération prirent corps en 1952 avec la création de la conférence permanente des Chambres de commerce franco-italiennes, mais surtout en avril 1982 de celle de la COTRAO (Communauté de Travail des Alpes Occidentales) qui réunit les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Val d'Aoste, Ligurie, Piémont, et les cantons suisses du Valais, Vaud et de Genève. Entre l'Autriche et l'Italie, il fallut attendre l'accord du 20 janvier 1972 par lequel l'Italie accordait à la province de Bolzano (Bolzen) le *pacchetto*, un ensemble de mesures qui lui conféraient de nombreuses compétences économiques et législatives, sauvegardait les particularismes ethniques des divers groupes, et ouvrait la voie aussi à l'intégration de l'Autriche dans le Marché commun.

Progressivement, une « frontière-contact » tendait à se substituer à une « frontière-rupture », favorisant l'affirmation d'une identité alpine spécifique, longtemps niée par les meilleurs historiens (F. Braudel), ou dénigrée par la répétition de paradigmes éculés sur le retard alpin, la déficience des savoirs, la soumission à la tradition, une modernité toujours venue de l'extérieur (D. Grange, en contradiction avec de nombreux textes présentés dans le même volume). L'affirmation de cette identité historique se heurte il est vrai à une double gageure. Eclatées entre différents pays, différentes langues, différentes cultures, les Alpes restent aussi en situation de marginalité pour la plupart des pays. En France, les Alpes ne sont « qu'un intitulé géographique pour plus des trois-quarts de la population » (G.-F. Dumont). Au sein de l'Union européenne, une majorité de pays ne sont pas concernés par les Alpes, tandis que tous les Etats alpins n'en font pas partie, à commencer par la Suisse, le seul pourtant où les Alpes soient devenues un fédérateur mythique.

Depuis peu, un certain nombre d'institutions ont commencé à travailler à unifier les mémoires et les pratiques. La création en 1995 d'une *Association Internationale pour l'Histoire des Alpes* a exprimé la volonté de promouvoir un lieu de rencontre entre les historiens des différents pays de l'arc alpin. Les *Alpin Forum* organisés tous les deux ans à l'initiative de l'Académie suisse des sciences naturelles visent à favoriser l'émergence d'un groupe de pression susceptible de défendre les spécificités du développement alpin auprès des instances européennes. La signature de la Convention alpine par huit Etats alpins (l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Suisse, la Slovénie)

et la Communauté européenne constitue l'une des manifestations les plus visibles de cette volonté nouvelle. Pour les différents partenaires, il s'agit de promouvoir une politique globale de protection de l'écosystème alpin, particulièrement sensible et vulnérable, et un développement durable de l'espace alpin. La Convention cadre encourage la coopération transfrontalière pour la recherche de réponses à des objectifs et des problèmes communs et pour l'harmonisation des mesures de protection dans cet espace : forêts de montagne, agriculture de montagne, protection des sols, énergie, protection de la nature et entretien des paysages, aménagement du territoire et développement durable, tourisme et transports. Après un long débat, la convention a décidé lors de la 7<sup>e</sup> Conférence alpine de fixer le siège de son secrétariat permanent à Innsbruck avec un bureau à Bolzano. Le 15 juin 2004, le Conseil des États a adopté comme premier conseil la ratification des trois protocoles suivants : «Aménagement du territoire et développement durable», «Protection des sols» et «Transports». Après des siècles où les pays alpins ont été partagés entre « États portiers » ou « États frontières », la Convention constitue ainsi la première étape d'une reconnaissance des Alpes comme un espace unitaire au cœur de l'Europe.

### **Bibliographie**

- André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de France. L'espace français*, Le Seuil, Paris, 1989, 672 p.
- Daniel GRANGE (dir. de), *L'espace alpin et la modernité*, Grenoble, PUG, 2002.
- François WALTER (dir. de), *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*, EHES, Paris, 2004, 524 p.
- Gerard-François DUMONT, *L'Arc Alpin. Histoire et géopolitique d'un espace européen*, Paris, Economica, 1998, 160 p.
- Histoire des Alpes. Storia delle Alpi. Geschichte der Alpen*, en particulier 1996/1, *Des Alpes traversées aux Alpes vécues*, Zürich, Chronos.
- Jon MATHIEU,  
Luigi ZANZI, *Le alpi nella storia d'Europa*, CDA et Vivaldi Ed., Turin, 2004, 448 p.
- Martin KRÜGER et François WALTER (dir. de), *Quand la montagne aussi a une histoire*, Haupt, Berne, 1996, 480 p.
- Paul GUICHONNET (dir. de), *Histoire et Civilisations de Alpes*, Privat-Toulouse/Payot-Lausanne, 1980, 2 vol., 420 et 416 p.